

SG Pierre Patrimoine

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe de type Malraux
Société en liquidation



Période analysée : 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
Valable du : 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Chiffres clés ⁽¹⁾ au 31/12/2024



Patrimoine initial
51 logements
5 commerces



Surface du
patrimoine initial
3 508 m²



Capital social
3 728 920 €



Nombre de parts
2 020



Nombre d'associés
213

Edito

Chers Associés,

La clôture de la liquidation de la SCPI ne peut encore être prononcée en raison de la procédure judiciaire en cours. Le Liquidateur veille à défendre au mieux les intérêts de la SCPI et de ses associés dans cette procédure toujours pendante.

A la suite du jugement favorable du Tribunal Judiciaire de Paris rendu en juin 2024, le porteur de parts a interjeté appel de cette décision. La procédure se poursuit donc désormais devant la Cour d'Appel de Paris.

Conformément à la réglementation et pour éviter des coûts de fonctionnement qui viendraient augmenter le besoin financier de votre SCPI, la communication aux porteurs est désormais réalisée par voie dématérialisée dans votre espace privé sur le site d'Amundi Immobilier : espace-prive.amundi-immobilier.com.

Toutefois la convocation pour l'Assemblée Générale sera envoyée sous format papier pour ceux qui n'ont pas opté pour la voie électronique. Un exemplaire du Bulletin d'information semestriel en format papier peut être envoyé aux associés qui en font la demande expresse à la Société de Gestion.

L'Assemblée Générale de la SCPI SG PIERRE PATRIMOINE se tiendra le mardi 17 juin 2025 à 9h00.

Bien cordialement,

L'équipe de gestion de votre SCPI.

Historique des cessions du patrimoine

| Adresse | Patrimoine d'origine (en nombre) | | Date de cession |
|--|----------------------------------|-----------|-----------------|
| | Logements | Commerces | |
| 15 Place de l'Archevêché - 81000 Albi | 8 | - | 01/12/2018 |
| 21/23 Rue des Balances - 34500 Béziers | 19 | - | 31/12/2018 |
| 56 Boulevard Carnot - 47000 Agen | 5 | - | 16/05/2019 |
| 7/11 Rue Emile Sentini - 47000 Agen | 11 | 3 | 31/07/2019 |
| 10 Rue Raspail - 84200 Carpentras | 8 | 2 | 30/12/2020 |
| Total | 51 | 5 | |

Acomptes de liquidation (par part)

| Versé le 13/06/2019 | Versé le 31/01/2020 | Versé le 20/04/2021 | Versé le 20/07/2022 |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 695,00 € | 586,00 € | 214,00 € | 282,00 € |

(1) Source : Amundi Immobilier

Mise en liquidation amiable de SG Pierre Patrimoine

Suite à la décision de mise en liquidation de la SCPI décidée en AG au 28 juin 2017, la Société de Gestion a procédé aux opérations de liquidation dans les conditions prévues aux statuts et en se conformant aux dispositions légales.

La SCPI se trouve en fin de phase de cession, et entre en phase de fin de liquidation durant laquelle :

- Les associés seront convoqués en Assemblée pour statuer sur les comptes définitifs de la SCPI et constater la liquidation en cas d'absence de contentieux.
- Au terme de toutes les opérations de liquidation, un solde de liquidation sera calculé et pourrait être versé.

Marché des parts

Les transactions du marché secondaire sont suspendues depuis la mise en liquidation et aucune part n'a été échangée au cours du 2^e semestre 2024.

À savoir ce semestre

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la SCPI SG PIERRE PATRIMOINE se tiendra le **mardi 17 juin 2025 à 9h00**.

L'adresse exacte du lieu où se tiendra l'Assemblée sera précisée dans la convocation qui vous sera envoyée.

Nous vous rappelons que vous pouvez voter soit en étant présent à l'Assemblée Générale, soit par vote électronique (connectez-vous à votre espace privé <https://espace-privé.amundi-immobilier.com/login> muni de votre numéro d'associé), soit par correspondance, soit par procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation.

Renouvellement du Conseil de Surveillance

Le présent Conseil de Surveillance a été nommé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2022 pour un mandat de trois exercices.

Il doit être renouvelé en intégralité lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. De 7 à 9 postes sont donc à pourvoir.

Tout associé, répondant aux critères d'éligibilité rappelés ci-après, peut faire acte de candidature au Conseil de Surveillance, les membres sortants ayant la possibilité de se représenter.

Rappel des règles statutaires et du règlement intérieur pour se porter candidat au Conseil de Surveillance

- Nombre minimum de parts : 1

La lettre de candidature à télécharger sur le site Amundi Immobilier – Rubrique "Documents / Documents génériques SCPI" de votre SCPI, doit être adressée accompagnée des pièces justificatives avant le **17 mars 2025**.

| Par voie postale : lettre recommandée avec accusé de réception | Par voie électronique |
|---|----------------------------|
| Amundi Immobilier Secrétariat Général Vie sociale SCPI Bureau 91A - 05.E24 91-93 Boulevard Pasteur CS 21564 75 730 Paris Cedex 15 | vie-sociale-scp@amundi.com |

Pour plus d'informations sur les modalités à propos de votre candidature au Conseil de Surveillance, nous vous remercions de prendre contact avec nos services par mail à l'adresse ci-dessus.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles et des revenus financiers issus du placement de la trésorerie disponible. Les revenus financiers sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composé de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu.

Plus-values immobilières (PVI) : dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé. La Société de Gestion

déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI. Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1^{er} janvier de l'année n. Pour les SCPI à capital fixe, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de réalisation ou valeur du marché secondaire au 31/12 de l'année n-1.

Avertissement : Ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque de perte en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection du capital, des revenus et de la liquidité / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

SG Pierre Patrimoine : Visa AMF n° 07-17 du 25 mai 2007.

Amundi Immobilier : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France / Site internet : www.amundi-immobilier.com / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique Art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency.



Votre site : amundi-immobilier.com

Votre espace privé : espace-privé.amundi-immobilier.com

Nous contacter



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi
(8h30/17h30) / (0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex